

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 6 juin 2007

### ORDRE DU JOUR

**Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 11 avril 2007**

**Point 02 - Aménagement de l'espace / Charte intercommunale de Développement**

**Point 03 – Développement économique - Promotion du territoire**

03-01 - Piste Cyclable Sierentz-Schlierbach

03-02 - Sentiers de découvertes –acquisition de matériel

03-03 - Sentier pédagogique –acquisition de matériel

03-04 - Mémorial Maginot – demande de subvention

**Point 04 – Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources :**

04-01 - Organisation de la collecte et du traitement des Déchets

04-01-01 - Avenants au Marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries /durée et Appel d'offres

04-01-02 - Rapport Déchets 2006

04-02 - GERPLAN / Projet de Réactivation du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Sundgau

**Point 05 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire /Action, en faveur de la Petite Enfance / Structure d'accueil à Sierentz / avenants aux marchés**

**Point 06– Administration**

06-03 - Amortissements

**Point 07 - Divers et informations**

-----  
L'an deux mille sept, le 6 juin à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 11 mai 2007.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM  
Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Bernard THEUREZ Suppléant de Claude FREYTHERR de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard KRAFFT suppléant de Gérard BRUETSCHY de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAIST titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

**Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de  
Communes du 11 avril 2007**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 11 avril 2007 a été transmis in-  
extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

## Point 02 - Aménagement de l'espace / Charte intercommunale de Développement

Vu la délibération en date du 14 mars 2002 (point 03-01).par laquelle le Conseil engage la révision de la charte intercommunale de développement de 1998,

Vu la délibération en date du 10 octobre 2002 (point 01-01) approuve la révision de Charte et son programme d'actions

### Exposé :

La charte arrive à son terme cette année. Les aides au développement local du département sont conditionnées par la mise en oeuvre d'une nouvelle Charte.

Si le Conseil a inscrit une somme de 30.000 € au Budget 2007 représentant le coût estimatif du bureau d'études, la période de sa mise en oeuvre 2007/2008 comprend l'échéance des élections 2008, une interrogation légitime se pose quant à l'adhésion à une charte qui serait commencée par certains et terminée par d'autres.

Le déroulement de la procédure comporte la recherche du bureau d'études, une phase diagnostic, les phases de révision, concertation, stratégie et programmation.

Une Charte Intercommunale de Développement, c'est un outil de « recherches et développement » de la Communauté de Communes.

De la Charte 2007/2008 sera issu un programme d'actions aidé à travers un **nouveau dispositif** départemental comprenant

**Un volet animation des territoires** sur 75% de l'enveloppe annuelle avec un taux d'aide de 40% ; en plus de l'enveloppe annuelle un montant de 50% de la masse salariale de poste de l'Agent de développement généraliste ( ce qui est déjà le cas)

**Un volet priorités partagées** sur 25% de l'enveloppe annuelle avec un taux d'aide de 60% ; en plus de l'enveloppe annuelle un montant de 40% de la masse salariale d'un poste d'Agent spécialisé dans ces priorités.

Les priorités départementales sont les suivantes :

- l'accès ou le retour à l'emploi de la population,
- le renforcement de l'attractivité économique du territoire (développement d'infrastructure notamment numérique...),
- le développement de l'attractivité touristique,
- l'intégration du développement durable en tant que facteur du développement économique.
- la Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN),
- les transports collectifs dans le cadre de la desserte des milieux ruraux à l'intérieur des bassins de vie,
- la culture (un contrat est en cours d'expérimentation sur la Communauté de Communes de Cernay et Environs),

Sur proposition du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Lance** une nouvelle Charte intercommunale de Développement 2007/2008

**procède** à la consultation pour le choix du cabinet qui accompagnera la démarche au moment opportun

**approuve** le programme d'actions 2007 tel que joint en annexe, programme qui comporte les inscriptions budgétaires 2007 et les décisions modificatives figurant aux points 03-02 et 03-04 dans la mesure où le Conseil les valide

<b>Programme 2007</b>						
Action	Coût HT	Coût TTC	I / F	Taux prév. Département	Montant	Avancement du dossier
Réhabilitation des Sentiers de Découverte tranche 3	4.300	5.142.80	I	60% HT	2.580	A engager en 2007
Etude économique	4.020	5 000	I	60% HT	2 412	A engager en 2007
Communication -Journal /guide - Améliorer l'attractivité du site Internet	6.190	7 700	F	40% TTC	2.476	A engager en 2007
Promotion des animations socio-éducatives destinées aux enfants et aux jeunes	45.069	56056	F	20% TTC	11211	A engager en 2007
Outil pédagogique sentier des deux chênes	5 000		I	40%	2 000	A engager en 2007

### **Point 03 – Développement économique - Promotion du territoire**

#### **03-01 Piste cyclable Sierentz-Schlierbach**

Vu la délibération en date du 30 mars 1993 du comité directeur du SIVOM de la région de Sierentz relative à la réalisation des pistes cyclables

#### Exposé

Le schéma départemental des pistes cyclables se réalise progressivement.

Après la liaison Bartenheim-Sierentz, c'est au tour de la liaison Sierentz-Schlierbach d'être programmée.

Le tracé passe sur les bans de Sierentz, Geispitzen et Schlierbach.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2007 et la mise en service pour 2008.

Le Département du Haut-Rhin prend en charge 90% du coût de l'opération, aujourd'hui estimée à 837.253,00 €HT

Le solde à charge de la collectivité est aujourd'hui de 10 % du montant, soit 83.725,30 €HT

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, c'est à dire recouvrant son besoin de financement à travers les quatre taxes additionnelles.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le projet

**recouvre** le solde à charge à travers la fiscalité propre

**inscrit** le montant au budget au moment opportun

### **03-02- Sentiers de découvertes –acquisition de matériel**

Vu la délibération en date du 29 juin 2005 (point 03-01) lançant l'opération d'acquisition de signalétique ;

Vu l'inscription au budget 2006 d'une dépense d'un montant de 35.000 €TTC ;

#### Exposé

Les poteaux ont été acquis pour un montant de 12.737,40 €TTC, il reste un montant disponible de 22.263,00 €inscrit au budget à hauteur de 22.000 €TTC

Pour mémoire la mission de réalisation des textes et documents sous format permettant l'impression a été confiée à Monsieur Jean-Pierre GSCHWIND, pour un montant de 9.150 €(pas de TVA)

Le solde disponible est de 12.850 €TTC.

Lors de la réunion de la commission tourisme du 23 mai dernier et après discussion le choix s'est porté sur un produit avec chants couvrants : alu plein, 2mm d'épaisseur, retour de 30 mm sur côtés, impression numérique et plastification anti-graffiti.

Coût estimatif de l'opération :

Total Tables de lecture : .....7 500,00 €HT

Total Grands Panneaux : .10.000,00 €HT

Traitement anti-graffiti .....2.000,00 €HT

**Total général : ..... 19.500,00 €ou 23.322 €TTC**

Une approche financière plus précise permet de faire le point sur le financement d'une telle opération.

Total dépenses d'investissement en € TTC = 12.737,40 + 9 150 + 23.322 = 45.569,40 Arrondi = 45.570,00

Soit par rapport au montant initial de 2005 de 35.000 €, une différence de **10.570,00 €TTC**

En ce qui concerne la transcription de l'opération dans le programme Charte, 35.000 €HT sont inscrits par le Département à ce jour (Tranche 1 de 24.000 €en 2 005 et Tranche 2 de 11.000 €en 2006) ; une inscription complémentaire de 4.300 € HT pour une tranche 3 est nécessaire et figure dans le programme 2007.

Les recettes attendues seront inscrites après réception au compte administratif 2007, l'opération réalisée, soit  $35.000 \times 50\% + 4.300 \times 60\% = 20.080$  €; elles n'ont pas été budgétées et sont à rapprocher des 10.570 €de dépenses à inscrire sous la forme d'une décision modificative.

Aussi, sur avis du Bureau,

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Approuve** la réalisation de l'opération et le choix effectué quant au produit

**Confirme** le lancement de la consultation en procédure adaptée

**Prend** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 678 charges exceptionnelles .....- 10.570 €  
023 virement à la section d'investissement.....+ 10.570 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2128 autres agencements et aménagements de terrain + 10.570 €  
Recettes : 021 virement de la section de fonctionnement.....+ 10.570 €

### **03-03 - Sentier pédagogique à Schlierbach : Acquisition de matériel**

Vu la délibération en date du 28 juin 2002 par laquelle le Conseil approuve la réalisation d'un sentier pédagogique à Schlierbach ;

#### Exposé

Dans la continuité de ses actions, la Communauté de Communes a créé le Sentier des deux Chênes à Schlierbach initié par l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Schweitzer de Schlierbach qui a réalisé un inventaire des essences d'arbres de la forêt communale.

Ce parcours pédagogique est d'intérêt Communautaire. Ouvert à tous, praticable à pied ou à vélo, il est doté d'un panneau d'accueil, de 11 plaques botaniques et de fléchages, à la conception desquels les élèves ont participé avec passion.

Il est plus particulièrement destiné aux enfants dans l'apprentissage et la connaissance de la nature et des espèces, essences d'arbres remarquables,

érable plane,

érable sycomore,

érable champêtre,

chêne pédonculé,

chêne sessile

et même un vieux chêne rouge d'Amérique très rare dans nos régions...

etc.

faisant partie de notre patrimoine écologique.

Ce parcours fait l'objet d'animations ponctuelles et ciblées effectuées par l'équipe d'animation de la Communauté de Communes en liaison avec les écoles, l'inspection académique et la Petite Camargue pour la découverte de la flore et de la faune.

En effet, la faune fait partie intégrante de ce circuit. Afin de faire le lien tout en restant dans l'univers de la forêt dix sculptures en chêne représentant des animaux en situation ont été placées sur le parcours.

Ces statues réalisées à l'échelle 1 font une illusion parfaite, il y a :

un chevreuil

un blaireau

un renard

un sanglier

un faucon

un écureuil

un pivert

quatre chouettes

une souris

ainsi que le gardien de la forêt, un gobelin

Oeuvres en bois d'un artiste local, elles complètent l'aspect pédagogique du sentier et lui donnent un caractère absolument unique.

Elles concourent à la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et sont très appréciées lors des visites par les enfants et leur encadrement,

Après examen de la demande du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Décide** de les acquérir au prix de 5.000 €

**Sollicite** le concours financier du Département

**03-04 - Mémorial Maginot – demande de subvention**

Vu les compétences de la Communauté de Communes et plus particulièrement Promotion du territoire

Exposé

Le site du mémorial Maginot de Haute Alsace est implanté dans le Pays de Sierentz à Uffheim.

Le site est axé sur la valorisation d'une casemate de la célèbre ligne Maginot appartenant à l'ancien secteur fortifié d'Altkirch en 1939/40.

L'ouvrage, propriété de la commune d'Uffheim est aujourd'hui confié à l'association Mémorial Maginot de Haute Alsace qui assure l'entretien et les ouvertures au public que constituent les milliers de visiteurs chaque année.

Afin de conforter l'accueil des visiteurs et de promouvoir le site, une salle de musée de 80 m2 va être réalisée près du blockhaus tourelle démontable.

Cette salle va permettre de présenter au visiteur une introduction didactique et ludique (vidéo, panneaux avec plans et cartes, maquettes et matériel ; elle permettra également de recevoir des expositions ponctuelles dans des conditions optimales (jusqu'alors sous tentes soumises aux intempéries et mauvais éclairage).

Le coût des travaux est de 37.414,54 €HT financés par :

Etat .....	7.482,91 €
Région .....	7.482,91 €
Département .....	7.482,91 €
Association .....	5.000,00 €
Commune d'Uffheim....	<u>4.965,81 €</u>
Total.....	32.414,54 €

Reste à financer.....5.000,00 €

Une demande de financement complémentaire a été introduite auprès de la Communauté de Communes par Monsieur le Maire d'Uffheim ; cette demande a été examinée par le bureau le 6 mai dernier, elle porte sur le solde à financer soit 5.000 €

Une modification budgétaire est nécessaire.

Compte tenu de l'intérêt historique du site et de l'intérêt communautaire du projet dans le cadre de la compétence promotion du territoire sur avis du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**accorde** à la Commune d'Uffheim une aide financière d'un montant de 5.000 €

**prend** la décision modificative au budget 2007

Section de fonctionnement :

Dépenses : 678 charges exceptionnelles .....- 5.000 €

65734 subvention de fonctionnement communes.....+ 5.000 €

**Point 04 – Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources**

**04-01 - Organisation de la collecte et du traitement des Déchets**

**04-01-01 - Avenants au Marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries /durée et Appel d'offres**

Vu la délibération en date du 08 juillet 2004 (point 03-01), par laquelle le Conseil approuve les marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries

Vu la délibération en date du 4 mai 2006(point 02-02) et du 8 février 2007 (point divers 01), par laquelle le Conseil approuve la réalisation d'une nouvelle déchetterie, acquiert le terrain nécessaire, lance la consultation pour le choix du maître d'œuvre,

Exposé

A ce jour, les terrains situés dans la ZAC HOELL nécessaires à la réalisation de la déchetterie sont la propriété de la Communauté de Communes. Le maître d'œuvre retenu dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée est la DDAF pour un montant de 9.750 €HT ; sept dossiers de candidature ont été reçus.

Compte tenu des délais de réalisation de l'avant projet de la déchetterie, de la programmation des travaux et de l'échéance au 31 juillet 2007 des marchés de location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés pour les déchetteries existantes, la consultation ne pourra être effectuée en prenant en considération les caractéristiques et les conditions d'exploitation de la nouvelle déchetterie. Aussi, il est souhaitable de reporter l'échéance des marchés ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier 2008, au moyen d'avenants

L'augmentation engendrée par ces avenants est de + 14 % par rapport au montant initial cumulé des marchés aussi bien sur les quantités minimales que maximales.

Ces avenants ne modifient pas l'objet du marché.

Les lots des marchés concernés sont

**-Lot 1 Encombrants : SITA** montant total pour la durée du marché (3ans) avant avenant 130 405,50 € HT soit 137 577,81 € TTC, après avenant 148 662,27 € HT soit 156 838,70 €TTC

**-Lot 2 Papiers cartons : SITA** montant total pour la durée du marché (3ans) de 69 421,80 € HT soit 73 240,00 €TTC avant avenant et 79 140,86 €HT soit 83 493,61 €TTC après avenant

**-Lot 3 Métaux : SITA** montant total pour la durée du marché (3ans) de 25 701,18 € TTC avant avenant, et 29 299,34 € TTC après avenant

**-Lot 4 Réfrigérateurs–congélateurs : SITA** montant pour la durée du marché (3ans) de 8 110,50 €HT soit 8 556,58 €TTC avant avenant, et 9 245,97 €HT soit 9 754,50 €TTC après avenant

**-Lot 8 Bouteilles plastiques : SITA** montant total pour la durée du marché (3ans) avant avenant 35 651,40 €HT soit 37 612,23 €TTC, et 40 642,60 €HT soit 42 877,94 €TTC après avenant

**-Lot 5 Déchets Verts : ROELLINGER** montant total pour la durée du marché (3ans) minimal de 148 488,00 €HT soit 156 654,84 €TTC et maximal de 236 991,00 €HT soit 250 025,51 €TTC avant avenant, 169 276,32 €HT soit 178 586,52 €TTC et 270 169,74 €HT soit 285 029,08 €TTC après avenant

**-Lot 6 Gravats : ROELLINGER** montant total pour la durée du marché (3ans) de 40 260,00 €HT soit 42 474,30 €TTC avant avenant, et 45 896,40 €HT soit 48 420,70 €TTC après avenant

**-Lot 7 Déchets toxiques des ménages : LABO SERVICES** montant total pour la durée du marché (3ans) avant avenant 153 954,00 €HT soit 162 421,47 €TTC et 175 507,56 €HT soit 185 160,48 €TTC après avenant

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 6 juin 2007 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Reporte** l'échéance des marchés figurant sur la présente délibération au 1<sup>er</sup> janvier 2008

**Approuve** les avenants à intervenir

**Lance** la consultation, pour location, transport, vidage et traitement de conteneurs de déchetteries sous forme d'appel d'offres ouvert pour ordre de service au 1<sup>er</sup> janvier 2008

**Sollicite** à cet effet une assistance conseil

**Habilite** Monsieur le Président à signer les documents et marchés à intervenir

#### **04-01-02 - Rapport Déchets 2006**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999 ;

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

#### Exposé :

La synthèse du rapport permet de mettre en évidence les éléments suivants :

**⇒ORDURES MENAGERES (O.M.) : tonnage stabilisé**

**Tonnage = 3 229,34 tonnes** contre 3.329,55 tonnes en 2005 pour une population identique de 13.045 habitants, soit un ratio de **247,55 Kg / Hab** (247,57 Kg/Hab. en 2005) ; le tonnage des OM s'est stabilisé.

## **⇒ PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES CONTENEURS ET SITES COMMUNAUX. : tonnage stabilisé**

**Tonnage = 2.397,37 tonnes** contre 2.391,44 tonnes en 2005 soit **5,93 tonnes de plus** pour la même population de 13.045 hab., soit un ratio de **183,78 Kg / Hab** (183.32 Kg / Hab en 2005)

## **⇒ LES PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES : + 7,24 kg par habitant**

**Tonnage = 4.484,73 tonnes** contre 4.365,22 tonnes en 2005 soit **119,51 tonnes de plus** pour une population identique (16.497 habitants comprenant Bartenheim), soit un ratio de **271,85 Kg / Hab** (264,61 Kg / Hab en 2005)

Le tonnage collecté en déchetterie augmente de 2,7 % correspondant à 7,24 kg par habitant

---

Remarques :

Déchets verts : le tonnage « sites communaux + déchetterie » se stabilise voir baisse légèrement – 0,61% ; *en 2005 le tonnage déchets verts avait augmenté de 32 % par rapport à 2004 suite à l'ouverture des sites communaux.*

**⇒ coût total de la collecte et du traitement des Déchets :  
l'augmentation du coût de fonctionnement est de 3,95% par rapport à 2005 résultant**

de l'augmentation du tonnage collecté en déchetteries  
de la baisse d'aide Eco-Emballage sur le papier carton  
de la formule de révision de prix et  
de l'augmentation de la rémunération des plastiques.

**Et de 5,58% en prenant en considération le coût net d'acquisition des bornes à verre.**

---

**« Trier ses déchets est de plus en plus intéressant, les valoriser à travers l'apport en déchetterie ou les bornes d'apport volontaire dans les communes coûte moins cher que de les laisser dans la poubelle des ménages. »**

---

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le rapport joint en annexe pour l'année 2006 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

**habilite** Monsieur le Président à signer le rapport précité.

**04-02 - GERPLAN / Projet de Réactivation du Groupe d'Actions Locales (GAL) du SUNDGAU**

La mise en œuvre du GERPLAN va passer par des actions de type Mesures Agro-Environnementales (MAE) et participer au développement rural.

Pour la période 2007/2013, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et notamment l'axe 4 LEADER du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) est mobilisable notamment à cet effet.

La mobilisation passe par la création d'un partenariat local rassemblé dans un Groupe d'Action Locale (GAL) et seul deux GAL seront retenus pour l'Alsace dans le cadre d'un appel à projet à l'échelon régional.

Le montant des crédits potentiels pour chaque GAL est d'environ 1 à 1,5 M€ en contrepartie du même montant de crédits nationaux/locaux, pour le cofinancement des actions,

de type MAE (gestion extensive de l'herbe, localisation de la jachère, plantations et entretien de haies etc...)

de développement rural (diversification agricole, tourisme rural, etc....)

regroupées dans un programme élaboré par le comité de programmation.

Le comité de programmation d'un GAL et du programme d'actions est composé pour moitié de membres publics (ici les présidents des CC) et de membres privés (agriculteurs, associations d'agriculteurs, etc.). Il est porté par un territoire organisé : pour le GAL du Sundgau, le portage pourrait être assuré par le Pays du Sundgau, en lien étroit avec le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

Sur proposition du Président du Pays du Sundgau constitué de 11 Communautés de Communes, il est proposé de constituer un **GAL** au niveau des deux Pays

**Pays du Sundgau,  
Pays de Saint Louis,**

constituant ainsi un territoire organisé, porteur de projet

L'appel à projet devrait être lancé une fois le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) approuvé par l'Union Européenne, soit au plus tôt en septembre 2007. La sélection des GAL devrait se dérouler fin 2007 – début 2008.

Dans cette perspective, sur l'avis favorable de Monsieur le Président Guy PICQUET et de Monsieur le Vice Président Gérard BURGET,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**adhère** à la démarche de création d'un GAL Groupe d'Action Locale sur le territoire de compétence du Pays du Sundgau, du Pays de Saint Louis et des 3 Frontières,

**désigne** les membres pour le représenter au sein du Comité de programmation du GAL

- Monsieur Gérard BURGET titulaire
- Monsieur Lucien BRUNNER suppléant

## Point 05 – Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire Action, en faveur de la Petite Enfance / Structure d'accueil à Sierentz avenants aux marchés

Vu la délibération du 22 février 2006 Point 02-01 approuvant l'avant-projet attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 à 4 et 6 à 18

Vu la délibération du 26 juillet 2006 Point 04 attribuant le marché de travaux pour le lot 5

### Exposé :

La structure d'accueil Petite Enfance est opérationnelle depuis le 26 mars 2007 à la satisfaction des utilisateurs, parents, enfants, personnel.

Le déroulement de cette opération s'est effectué sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la SEMHA, maîtrise d'œuvre de l'agence d'architecte René MEYER et la vigilance de la Communauté de Communes.

Avant de proposer à l'avis des membres du conseil les avenants portant sur des travaux en plus et en moins il convient de faire un point financier sur les dépenses (y compris les avenants précités) par rapport au budget initial (voir document annexé).

Le budget initial, comprenant Travaux + honoraires + divers, validé par le Conseil de Communauté réuni en séance le 13 octobre 2005 est de .....799.500,00 €HT  
à rapprocher des dépenses engagées à ce jour de  
.....691.137,05 €HT  
soit un différentiel de ..... **108.362,95 €HT**

Ce montant disponible permettra de réaliser les travaux d'aménagement des espaces verts et de l'accès à la structure dans le cadre d'une consultation portant sur ces travaux et ceux de l'accès à l'espace de service créé par la Communauté de Communes et validé en séance par le Conseil le 8 février 2005 (point 05) dans le cadre d'un réaménagement global des espaces extérieurs au 55, 57 rue Rogg Haas à Sierentz. Il permettra également de réaliser un auvent.

Les avenants soumis à l'approbation du Conseil portent sur les marchés,

Lot 04 NORBA menuiserie extérieure ..... -1.730,00 €HT

Le présent avenant a pour objet de déduire du marché de l'entreprise NORBA des prestations non réalisées, à savoir la fourniture et la pose de la porte d'entrée cuisine

Lot 07 LIEBERMANN chauffage ventilation.....+ 4.732,02 €HT

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le marché de l'entreprise LIEBERMANN d'un système de rafraîchissement des salles principales du multi-accueil occupées par les petits

Lot 11 MULTISOLS carrelage faïence .....+ 1.330,00 €HT

Le présent avenant a pour objet la mise en œuvre d'un muret d'une largeur de 30 cm autour du bac à jeux d'eau, y compris forme de pente. Cette plus grande largeur a été demandée par la Directrice pour permettre aux enfants de s'asseoir sur la margelle

Lot 12 MEYER menuiseries intérieures Bois.....+ 3.445,00 €HT

Le présent avenant a pour objet 3 séries de travaux :

1 - adaptations du Projet, qui concernent :

les blocs portes neufs aux ouvertures existantes,

l'augmentation à 2,50m, jusque sous le plafond, de la hauteur des placards au lieu de 2m,

des tablettes de fenêtres supplémentaires,

la pose d'une façade technique dans le bureau directrice pour habillage des collecteurs et réseaux.

2 – prise en compte de demandes complémentaires des usagers, qui concernent :  
la mise en œuvre d'oculus supplémentaires en partie basse des portes,  
la pose d'un châssis fixe supplémentaire entre la biberonnerie et l'espace propreté des bébés,  
l'augmentation à 1m de la profondeur du plateau du meuble à langer (demande PMI),  
l'augmentation de la longueur du meuble kitchenette du local détente (3,60m au lieu de 2m)  
pour occuper toute la longueur du mur disponible  
1 – la déduction de prestations non réalisées, qui concernent :  
façade placard chauffe eau, intégré sous le meuble kitchenette,  
plan travail stratifié de la cuisine, prévu au lot 16 cuisine,  
signalétique, réalisée par les usagers.

Lot 13 CMS serrurerie.....- 6.140,00 €HT

Le présent avenant a pour objet de déduire du marché de l'entreprise C.M.S. des prestations non réalisées concernant des travaux sur les extérieurs (clôture, portillons, grilles, ...), devenus inutiles du fait du réaménagement global des espaces extérieurs,

Lot 14 KWAIST peinture .....+ 703,00 €HT

Le présent avenant a pour objet la réalisation d'un enduit structuré de finition des murs existants, initialement destinés à rester en l'état bien que dans une zone de passage du personnel.

Lot 16 AXIMA cuisine électroménager.....- 760,00 €HT

Le présent avenant a pour objet de déduire du marché de l'entreprise Axima la position du marché relative à la baignoire maternelle en doublon avec le lot sanitaire

Lot 17 CDRE sols souples.....+ 5.556,20 €HT Le présent avenant a pour objet le remplacement du revêtement de sol initialement prévu dans l'espace bébés en lès soudées par des dalles à pose libre, en raison de la meilleure pérennité sur le dallage existant présentant quelques traces d'humidité.

Lot 18 BACH VRD aménagement intérieur .....- 47.243,00 €HT

Le présent avenant a pour objet de déduire du marché de l'entreprise BACH des prestations non réalisées concernant des travaux sur les extérieurs (décroûtage enrobés, bordures, revêtement voirie, revêtement aires jeux, plantations, ...), devenus inutiles du fait du réaménagement global des espaces extérieurs

Les avenants d'augmentation lots , 11 carrelage faïence (+10,91%), 12 menuiserie intérieure ( + 9,70% ), 14 peinture (+8.06), 17 sols souples (+41,62%) ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres le 6 juin 2007, en raison d'une augmentation du montant du marché supérieure à 5%. Elle a émis un avis favorable à la passation de ces avenants

### **Le Conseil de Communauté après délibération à l'unanimité**

**Approuve** l'ensemble des avenants à intervenir

**Autorise** le Président de la SEMHA à signer les avenants

**Lance** une consultation unique (procédure adaptée) pour l'aménagement des espaces verts / accès à la structure d'accueil + accès à l'espace de services créé par la Communauté de Communes dans le cadre du réaménagement global des espaces extérieurs

**Lance** la consultation (procédure adaptée) pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation de l'auvent

**Habilite** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer tout document afférent au projet dans le respect du Code des Marchés Publics

**ANNEXE au point 05 Structure d'accueil Petite Enfance /  
Avenants aux marchés**

**Construction d'un multi accueil pour la petite enfance à Sierentz après mise au point 06 juin 2007**

**A) TRAVAUX**

N°	LOTS	MONTANT MARCHES H.T. APRES NEGOCIATION	Avenant	MONTANT MARCHES H.T. APRES AVENANT
01	GROS ŒUVRE	92 322,01		92 322,01
02	FERMETTES BOIS INDUSTRIELLES	32 239,06		32 239,06
03	ZINGUERIE - COUVERTURE EN TUILES	20 305,45		20 305,45
04	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	20 081,00	-1 730,00	18 351,00
05	ENDUIT DE FACADE	12 508,54		12 508,54
06	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE	45 800,00		45 800,00
07	CHAUFFAGE - VENTILATION	114 874,21	4 732,02	119 606,23
08	PLOMBERIE - SANITAIRE	60 217,85		60 217,85
09	PLATRERIE - CLOISONS - ISOLATION	24 227,95		24 227,95
10	CHAPE	5 150,00		5 150,00
11	CARRELAGE FAIENCE	12 184,00	1 330,00	13 514,00
12	MENUISERIE INTERIEUR BOIS - MOBILIER	35 500,70	3 445,00	38 945,70
13	SERRURERIE	10 500,00	-6 140,00	4 360,00
14	PEINTURE	8 718,00	703,00	9 421,00
15	FAUX PLAFONDS	9 845,00		9 845,00
16	CUISINE ELECTROMENAGER	9 950,00	-760,00	9 190,00
17	SOLS SOUPLES	13 351,00	5 556,20	18 907,20
18	VRD - AMENAGEMENT EXTERIEUR	56 099,50	-47 243,00	8 856,50
<b>TOTAL A</b>		<b>583 874,27 €</b>	<b>-40 106,78 €</b>	<b>543 767,49</b>

*pm APS 560.000*

**B. HONORAIRES**

convention ou contrat	MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre OPC	72 500,00		72 500,00
Contrôle technique	6 990,00		6 990,00
Coordination SPS	4 080,00		4 080,00
Assurance DO	7 973,41		7 973,41
Géomètre-géologue	3 200,00		3 200,00
Délégation MO	32 000,00		32 000,00
<b>TOTAL B</b>	<b>126 743,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 743,41€</b>

**C. DIVERS**

		révisés	
Frais de procédure	9 626	10 626	10 626
Aléas et imprévus	24 256	0	0
Révision de prix	30 000	10 000	10 000
jeux extérieurs	25 000	0	0
<b>TOTAL C</b>	<b>88 882,32 €</b>	<b>20 626,15 €</b>	<b>20 626,15 €</b>

<b>TOTAL A + B + C</b>	<b>799 500,00 €</b>		<b>691 137,05 €</b>
------------------------	---------------------	--	---------------------

Budget initial 799 500,00 799 500,00

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>		<b>108 362,95</b>
--------------	-------------	--	-------------------

### **06-03 - Complément sur les durées d'amortissement des biens immobiliers**

- Vu la mise en place de la comptabilité M14
- Vu la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de Sierentz en date du 20 mars 1997, par laquelle les biens inscrits en section d'investissement sont amortis ;
- Vu la délibération du 27 novembre 1997 fixant les période d'amortissement des biens ;
- Vu la création de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz au 1<sup>er</sup> janvier 2002 reprenant les décisions de gestion du SIVOM du Pays de Sierentz ;

#### Exposé

En collaboration avec la trésorerie de Sierentz, les états d'actif de la Communauté de Communes ont été mis à jour et réajustés en fonction de la création de la collectivité sur la reprise de l'existant au SIVOM du Pays de Sierentz.

Il s'avère que pour les acquisitions de matériel spécifique de faible valeur > 380 € les durées d'amortissement se révèlent trop longues.

Sur proposition de la Trésorerie avec laquelle en fin d'année les écritures sont validées,

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**complète** la délibération du 27 novembre 1997 (durée d'amortissement) de façon suivante :

- matériel d'incendie	2 ans
- gros mobilier	10 ans
- petit mobilier	4 ans
- matériel pédagogique	4 ans
- petit matériel	2 ans

#### **INTERVENTIONS**

Lors de l'examen du Point 04-01-02 relatif au rapport Déchets, l'ensemble des interventions consiste à continuer les efforts engagés depuis le mois de mai, pour ne prendre en collecte de porte à porte que les déchets non valorisables.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.